

Mai 1994



Commune de MIRBEL-LANCHATRE

Info MUNICIPALE

EDITORIAL:

Une nouvelle année budgétaire vient de commencer.

Elle nous permet de prévoir les principaux travaux à effectuer en 1994.

Nous avons programmé des travaux d'entretien sur les chemins, les bâtiments communaux, le chauffage de l'église et d'autres opérations courantes.

Nous n'avons pas oublié, bien sûr, les aides aux associations et notamment celles qui concernent les enfants, qui restent notre priorité.

Encore une fois, nous espérons donner satisfaction au plus grand nombre d'entre vous et souhaitons que le village continue à vivre et à se développer dans les limites que nous nous sommes fixées.

1901 1234

INFOS PRATIQUES

... ORDURES MENAGERES

Ramassage tous les LUNDIS MATIN

Dépôt des poubelles dans les containers, soit le
Dimanche soir }
lundi matin avant 6 H 30 } OBLIGATOIRE

et pendant les vacances scolaires 1 ramassage en plus
LE JEUDI MATIN

Dépôt des poubelles dans les containers, soit le
Mercredi soir
Jeudi matin avant 6 H 30

Nous demandons aux habitants de bien vouloir respecter
ces consignes et de ne pas déposer les poubelles dans les
containers après le passage de la benne.

... OBJETS ENCOMBRANTS

prochain passage le SAMEDI 25 JUIN

... HORAIRES OUVERTURES MAIRIE AU PUBLIC

LUNDI DE 16 H 00 à 18 H 30
JEUDI DE 8 H 30 à 11 H 30

{ La mairie sera fermée du 11 JUILLET au 5 AOUT 1994. }

... ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN LE 12 JUIN

heure ouverture du bureau de vote : 8 H
Heure fermeture du bureau de vote : 22 H

... ELECTIONS DES DELEGUES M.S.A. LE 30 OCTOBRE

... E T A T - C I V I L

***** Bienvenu à *****

FANNIERE Vincent le 8 Février 1994
VALLIER Ludivine le 16 Février 1994
POTTIER Noé le 15 Mars 1994
BONINO Maxime le 7 Avril 1994

La Vie Municipale:

Compte rendu des réunions

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. PUISSAT M. BONNET J. PUISSAT L. EYRAUD Y.
ACHARD L. BELLEVILLE L. GAUTHIER M. POLITANO
M. NIER M.

ETAIENT ABSENTS : Mme CORNET C.

=====

ORDRE DU JOUR : Election adjoint
Visite de Monseigneur l'évêque
courriers : HYDROWATT - RTM
Divers

=====

I. ELECTION ADJOINT

Monsieur BONNET Jacques démissionne de son poste de 1er adjoint. Le conseil Municipal doit donc procéder à l'élection d'un troisième adjoint comme l'impose l'article L.121.1 du code des communes qui prévoit que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. MM. Luc PUISSAT et Yves EYRAUD deviennent respectivement premier et deuxième adjoint, le poste de troisième adjoint restant à pourvoir.

Deux candidatures sont soumises au vote :

NOMBRE DE BULLETTINS : 9
MAJORITE ABSOLUE : 5

M. GAUTHIER Michel : 8 VOIX
M. NIER Maurice : 1 VOIX

M. GAUTHIER Michel est élu 3ème adjoint de la commune de MIRIBEL LANCHATRE.

II. VISITE DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE

M. de SAINT ALBIN demande si la commune est d'accord pour accueillir Monseigneur l'EVEQUE le 5 MARS prochain.

Le Conseil Municipal accepte d'offrir une réception en l'honneur de la venue de Monseigneur l'évêque à la salle polyvalente le 5 MARS prochain.

III. COURRIERS

* HYDROWATT

la SNC de MIRIBEL LANCHATRE soumet au conseil municipal un nouvel avenant à la convention initiale.
Le Conseil Municipal donne son accord et accepte de percevoir une redevance de 5 % calculée sur la production d'énergie de cette micro-centrale à partir de 1992.

Une clause stipulant que la SNC s'engage à produire les documents comptables nécessaires au receveur municipal sera ajoutée à cette convention.

* RESTAURATION DES TERRAINS EN MONTAGNE

Par lettre en date du 15 Décembre 93, les services R.T.M nous proposent une deuxième tranche de travaux à effectuer aux Sagnes. Le Conseil Municipal décide de demander une estimation de ces travaux, ainsi qu'un rendez-vous sur place avec R.T.M.

IV. P.O.S.

Le rapport de présentation du P.O.S. est terminé. il va être adressé aux différentes institutions. M. LE PREFET a 2 mois et demi pour donner sa réponse ; après ce délai, l'enquête publique pourra débuter.

V. DIVERS

M. Jacques BONNET démissionne de son poste de délégué au SIVOM ;
M. PUISSAT Luc est désigné titulaire au SIVOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

:_:_:_:_:_:_:_:_:_:_:_:_:_:_:_:_:_

La Vie Municipale:

Compte rendu des réunions

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 94

PRESENTS : PUISSAT M. PUISSAT L. EYRAUD Y. GAUTHIER M.
ACHARD L. BELLEVILLE L. CORNET C. POLITANO M.

ABSENTS : BONNET J. NIER M.

I. COMPTE ADMINISTRATIF 1993

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif 1993. Celui-ci dégage :

- un excédent de fonctionnement de 118 105 F
- un déficit d'investissement de 29 261 F

Le compte administratif, conforme au compte de gestion de M. LE RECEVEUR MUNICIPAL, est soumis au vote. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

II. BUDGET PRIMITIF 1994

* le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1.322.335 F.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les quatre taxes, soit une variation pour 1994 de + 1.0200 %

Pour couvrir l'accroissement des charges de fonctionnement, sur proposition du SIVOM, la TAXE SUR LES ORDURES MENAGERES s'élèvera pour 1994 à 518 F/LOGEMENT.

* le budget primitif 1994 s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 1.417.416 F.

Plusieurs projets ont été retenus :

- Achat d'un photocopieur,
- fin programme Electrification Rurale
- voiries : queulongue, etc
- crépissage hangar communal et école
- toilette jardin de la cure
- chauffage, électricité église.

Pour couvrir ces travaux, Le Conseil municipal décide de faire un emprunt de 450 000 F.

III. DIVERS

* sur requête de Mme ALGOUD Joëlle, employée en tant que femme de ménage à la commune, le conseil accepte de la passer Agent d'Entretien à partir du 1er AVRIL 94.

* Nous rappelons que les habitations non raccordées aux égouts doivent le faire dans les plus brefs délais.

* HORAIRES OUVERTURE MAIRIE AU PUBLIC

LUNDI DE 16 H 00 à 18 H 30

JEUDI DE 8 H 30 à 11 H 30

* LA MAIRIE SERA FERMEE DU 11 JUILLET AU 5 AOUT 94

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Aides et subventions du conseil général

Maurice Puissat, maire de Miribel-Lanchâtre, vice-président du conseil général, nous informe des diverses aides et subventions attribuées au canton de Monestier-de-Clermont par le conseil général, lors de la réunion budgétaire du 28 janvier 1994.

Association cantonale du triathlon des 13 communes Monestier-de-Clermont : 6 000 F pour le triathlon des neiges.

Lanchâtre Omnisports, Miribel-Lanchâtre : 2 500 pour l'organisation d'une course pédestre.

Commune de St-Martin-de-la-Cluze : 1 000 F pour le 5^e circuit VTT des Jonquilles.

Monteynard surf à voile : Treffort : 7 000 F pour son fonctionnement et 5 000 F pour un triathlon course à pied/VTT.

Association cantonale "Treffort-voile": 5 000 F pour son fonctionnement.

Association pour la création théâtrale de Gresse-en-Vercors : 15 000 F pour la semaine de la création.

Théâtre Talabar, Monestier-de-Clermont : 9 000 F pour son fonctionnement.

SIVOM de Monestier-de-Clermont : 34 000 F pour un poste EMALA.

Association sportive monétéronne : rugby : 20 000 F.

Les crédits "F.D.E.R." ont été répar-

tis de la façon suivante pour les communes du canton :

Electrification rurale : Avignonet 27 500 F, Monestier-de-Clermont 14 000 F, Sinard 70 000 F, St-Martin-de-la-Cluze 70 000 F et 42 000 F.

Alimentation en eau potable : Château-Bernard 162 500 F, Sivom de Monestier-de-Clermont 16 500 F pour St-Paul-les-Monestier, 16 500 pour Roissard, 16 500 F pour Monestier-de-Clermont.

Assainissement : Monestier-de-Clermont 240 000 et 180 000 F, St-Martin-de-la-Cluze 45 000 F.

Voirie rurale : Miribel-Lanchâtre 10 500 F, St-Paul-les-Monestier 19 500 F.

Dans le secteur équipement et routes, les crédits suivants ont été affectés :

Voirie départementale : renforcement et remise en état des chaussées à St-Guillaume 500 000 F. Renouvellement des couches de surface à Sinard 520 000 F. Renforcement et remise en état des ouvrages annexes à Château-Bernard 150 000 F, à Gresse-en-Vercors 500 000 F, travaux d'amélioration de la capacité à Treffort 1 500 000 F.

Voirie communale : travaux exceptionnels de voirie et d'ouvrages d'art à Roissard 139 150 F. ■

TRAVAUX

ELECTRIFICATION

Fin des travaux sur QUEULONGUE avec installation d'un transformateur et enterrement de la ligne électrique avec pose de deux points d'éclairage public. L'enterrement de la ligne PTT a également été réalisé sur QUEULONGUE.

VOIRIE COMMUNALE

Les travaux se terminent avec la reprise en enrobé en différents points du village, plus la réfection du chemin de QUEULONGUE et la partie du chemin des ADRETS.

TRAVAUX R.T.M.

Un programme de 100 000 F de travaux (subventionné à 85 %) reste à réalisé au niveau des SAGNES.

Un programme 94 est demandé pour le secteur de CHAPOTEYRE, L'ACHARD. Ce programme est estimé à environ 200 000 F.

BATIMENTS COMMUNAUX

- PEINTURE

Pendant trois semaines, 7 à 8 personnes à raison de 3 jours par semaine sont venues effectuer des travaux dans le cadre des chantiers d'insertion. Ils ont, à cette occasion, fait les peintures de toutes les portes et fenêtres de l'école et de la salle polyvalente, ainsi que barrière, bancs et table du jardin public.

- CREPIS ET FACADES

D'ici quelques jours les crépis de la façade nord de l'école et du garage communal seront effectués.

PLAN D'OCCUPATION DU SOL

Le dossier du POS a été soumis aux différentes institutions. Quelques légères observations ont été mentionnées.

Lorsque M. LE PREFET aura désigné le commissaire enquêteur, l'enquête publique pourra commencer. Certainement aura-t-elle lieu en AOUT ET SEPTEMBRE.

18 MOIS APRES LA MISE EN SERVICE DE LA STATION D'EPURATION
QUELQUES RAPPELS S'IMPOSENT

A l'occasion d'orages, nous constatons une augmentation d'arrivée d'eau en quantité anormale. Ces brusques changements de débit viennent perturber le fonctionnement du lit bactérien et ensablent le décanteur.

De façon à maintenir le bon fonctionnement de la station, et dans l'intérêt de tous, il est IMPERATIF QUE CHACUN VERIFIE SON BRANCHEMENT.

Les drains, descentes de toit, eaux de ruissellement, etc... ne doivent pas être raccordés au réseau d'égout.

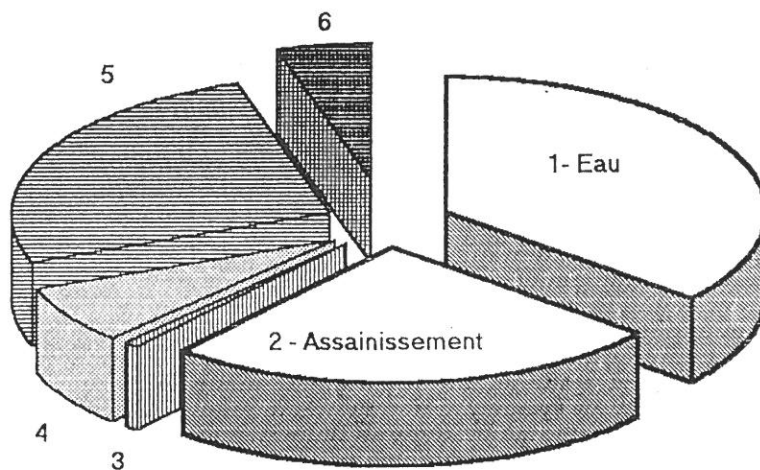
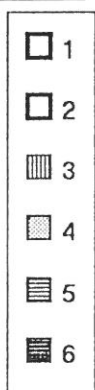
Nous vous conseillons, également, de ne pas jeter dans les toilettes, détritiques, plastiques, et autres objets qui n'y ont pas leur place.

ceci facilitera grandement le travail des agents chargés de l'entretien et le fonctionnement de la station sera meilleur.



DECOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU AU 1er MARS 1993

Le Président,



LEGENDE

PART SIVIG = 8.49 F soit 61.62 % du prix TTC d'un M3, (tranches en blanc)

1 - Eau = 4.99 F HT / M3

2 - Assainissement = 3.50 F HT / M3

Augmentation de 5% en 1991, 5% en 1992, 5% en 1993
0% en 1994.

PART REVERSEE AUX DIVERS ORGANISMES = 5.29 F soit 38.38% du prix TTC d'un M3

3 - Part reversée au Génie Rural (0.76% du prix TTC d'un M3)
- Fonds National = 0.1050 F HT / M3

4 - Part reversée à l'Agence de l'Eau (6.83 % du prix TTC d'un M3)
- Taxe Pollution = 0.84 F/M3
- Redevance pour utilisation de la ressource en eau = 0.10 F / M3

5 - Traitement des eaux usées (26.20% du prix TTC d'un M3)
Communes de VIF, LE GUA = Station d'épuration Aquapole + surtaxes SIEPARG
Commune de MIRIBEL-LANCHATRE = Station d'épuration autonome
- Stat. Epur. (fonctionnement) = 2.1122 F HT/M3
- Stat. Epur. (Investissement) = 0.7927 F HT / M3
- Particip. construction collecteur principal = 0.4155 F / M3
- Entretien collecteurs = 0.2894 F / M3

6 - TVA = 5.5% (4.59% du prix TTC d'un M3)

"Chaque commune est un cas particulier", remarque un technicien de l'Agence de l'eau. Ce qui ne facilite pas la comparaison. Nous avons donc interrogé la plupart des villes -17 sur 23- de la Communauté de communes de l'agglomération grenobloise (ex-S.I.E.P.A.R.G.) sur le mode de gestion choisi, d'une part (affermage ou régie), sur le tarif T.T.C. pratiqué, d'autre part (total des redevances, consommation 1993, facture 1994).

BRESSON : régie intercommunale. La gestion comme l'alimentation en eau potable est confiée au Syndicat intercommunal des eaux de la région grenobloise (S.I.E.R.G.). Le prix du m³ d'eau T.T.C. est de 8,61 F. Ce tarif relativement bas s'explique par le fait que la commune (et c'est valable pour les petites communes) bénéficie d'une dérogation d'une année pour imputer une partie des dépenses d'eau sur le budget général de la commune. Cette possibilité n'existera plus en 1995 et Bresson devra appliquer "la vérité des prix" et donc augmenter les tarifs.

CLAIX : affermage. La commune a délégué la gestion de l'eau à la Société d'aménagement urbain et rural (la S.A.U.R., filiale du groupe Bouygues). Le prix du m³ d'eau de T.T.C. est de 12,93 F.

CORENC : régie intercommunale. Gestion, alimentation par le S.I.E.R.G.. Le prix du m³ d'eau T.T.C. est de 11,80 F.

DOMÈNE : régie communale. Sources communales. Le prix du m³ d'eau T.T.C. est de 12,53 F.

ECHIROLLES : régie intercommunale. La gestion et l'alimentation est confiée au S.I.E.R.G.. Tarif T.T.C. : 13,31 F le m³.

EYBENS : régie communale pour la gestion. Alimentation en eau potable par le S.I.E.R.G.. Le prix T.T.C. est de 12,55 F le m³.

FONTAINE : régie communale pour la gestion. Alimentation en eau potable par le S.I.E.R.G.. Le prix T.T.C. est de 13,15 F le m³.

LE FONTANIL-CORNILLON : affermage. Gestion déléguée à la Société dauphinoise d'assainissement (dépend de la Générale des eaux et de la Lyonnaise des eaux). Alimentation en eau potable par la commune de Saint-Egrève (Le Fontanil dispose également d'un captage). Tarif 1993 du m³ d'eau : 8,72 F.

Estimation 1994 : environ 10,50 F (la facturation est prévue pour mai).

GIÈRES : affermage. Gestion déléguée à la S.E.R.G.A.D.I. (Société d'économie mixte de la région grenobloise, filiale du S.I.E.R.G. et de la Générale des eaux). Alimentation en eau potable par le S.I.E.R.G.. Le prix T.T.C. est de 10,32 F le m³.

GRENOBLE : affermage. La gestion de l'eau a été déléguée à la Compagnie de gestion des eaux du Sud-Est (filiale de la S.D.E.I. -Syndicat des eaux intercommunales- et de la Lyonnaise des eaux). Tarif T.T.C. : 11,98 F le m³.

MEYLAN : affermage. La gestion est déléguée à la S.A.U.R.. Alimentation en eau potable par le S.I.E.R.G.. Tarif T.T.C. : 12,84 F le m³.

MURIANETTE : régie intercommunale. La gestion est confiée au Syndicat intercommunal des eaux et assainissement. La commune est alimentée par des sources provenant de Revel. Le tarif du m³ d'eau est d'environ 9 F pour le moment. Le décret M 49 (décret ministériel imposant l'équilibre des comptes) ne sera appliquée qu'en 1995 ; des augmentations seront alors à prévoir.

NOYAREY : mode de gestion inconnu des services techniques. Alimentation en eau potable par le S.I.E.R.G.. Le tarif 1994 T.T.C. au m³ serait, toujours d'après les services techniques de la mairie, d'environ 8 F.

PONT-DE-CLAIX : régie communale. Pont-de-Claix est alimentée en eau potable par le S.I.E.R.G.. Le prix T.T.C. du m³ d'eau 1994 est de 10,30 F.

SAINT-ÉGREVE : régie communale. Le m³ d'eau vaut 9,26 F T.T.C. en 1994 (des travaux sur le réseau communal ont entraîné une forte augmentation des tarifs en 1993). La municipalité a décidé d'envoyer à chaque consommateur deux factures distinctes : la part

communale d'un côté, la part "station d'épuration" de l'autre.

SAINT-MARTIN-D'ÈRES : régie communale. Eau potable achetée au S.I.E.R.G.. Le prix T.T.C. 1994 du m³ est de 11,46 F.

POISAT : affermage. Gestion déléguée à la S.E.R.G.A.D.I. Alimentation par le S.I.E.R.G.. Le tarif T.T.C. au m³ est de 14,03 F.

Elections européennes : ce qu'il faut savoir...

Pour la France

Qui vote ? Tous les citoyens français et européens résidant en France et ayant 18 ans révolus.

Durée du mandat : 5 ans.

Nombre de sièges pour les députés français : 87 à partir de 1994.

Mode de scrutin : vote à la proportionnelle nationale, pas de circonscription.

Composition des listes : au prorata des voix obtenues.

Pour le Parlement européen

Nombre de députés pour la législature 1994-1999 : 567 (contre 518 pour la législature 1989-94). Dans l'hypothèse de l'élargissement, le nombre passera à 641 à partir du 1er Janvier 1995
France : 87, Italie : 87, Allemagne : 99, Royaume-Uni : 87, Espagne : 67, Pays-Bas : 31, Belgique : 25, Grèce : 25, Portugal : 25, Danemark : 16, Irlande : 15, Luxembourg : 6

Groupes politiques pour la législature 1989-94
(518 députés au total) :

- Parti des socialistes européens : 198
- Parti populaire européen : 162
- Groupe libéral démocratique et réformateur : 45
- Groupe des Verts : 28
- Groupe du rassemblement des démocrates européens : 20
- Groupe Arc-en-ciel : 16
- Groupe technique des droites européennes : 14
- Coalition des gauches : 13
- Non inscrits : 22

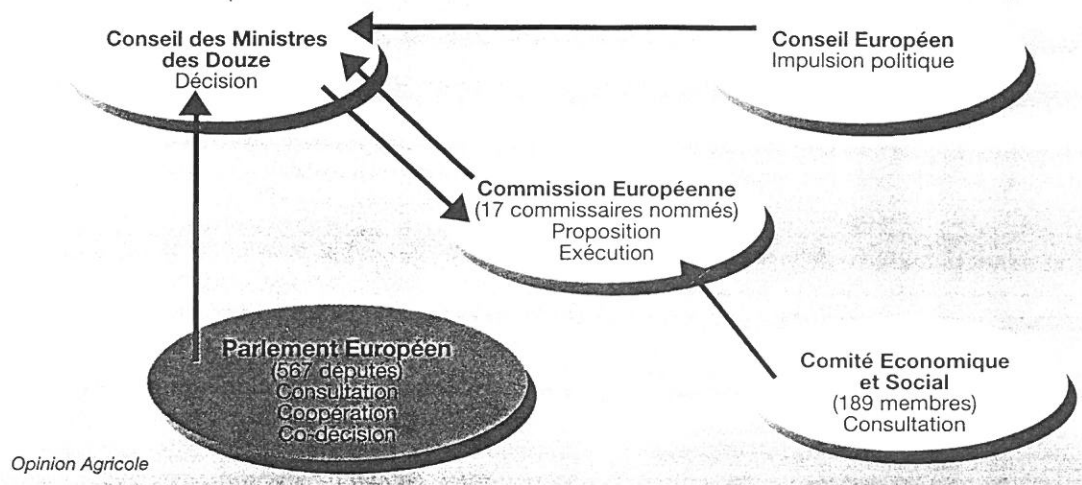
Nombre de Commissions : 19 (Relations Économiques Extérieures, Budget, Agriculture...)

Pouvoirs et compétences du Parlement européen :

- voter le budget de l'Union ;
- participer à l'activité législative : consultation, coopération, co-décision, ou avis conforme, selon l'acte à adopter, même si le vrai pouvoir législatif relève du Conseil ;
- exercer un certain contrôle démocratique sur l'activité des institutions européennes : motion de censure de la Commission, vote d'investiture du président de la Commission ;

12 Juin 1994

Comment fonctionne l'Union européenne ?



Pourquoi réduire la vitesse en agglomération ?

Dans nos villes et nos villages, le développement des espaces publics a beaucoup privilégié l'automobile ces quarante dernières années.

Pourtant, l'agglomération doit être le lieu privilégié de "l'urbanité" : cohabitation de tous les utilisateurs de l'espace : piétons, 2 roues, automobiles, camions, autobus...

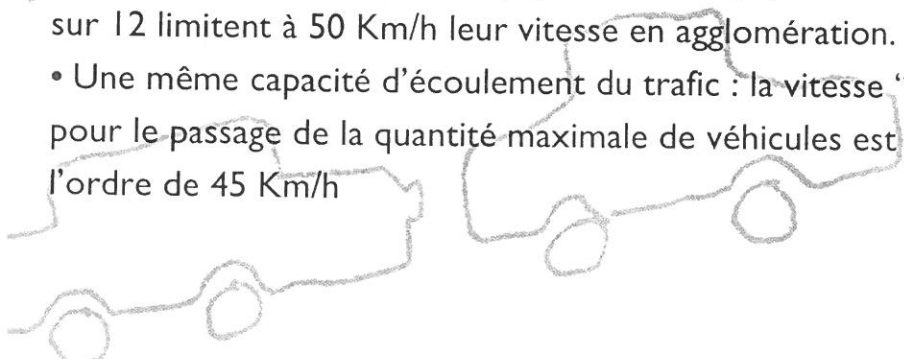
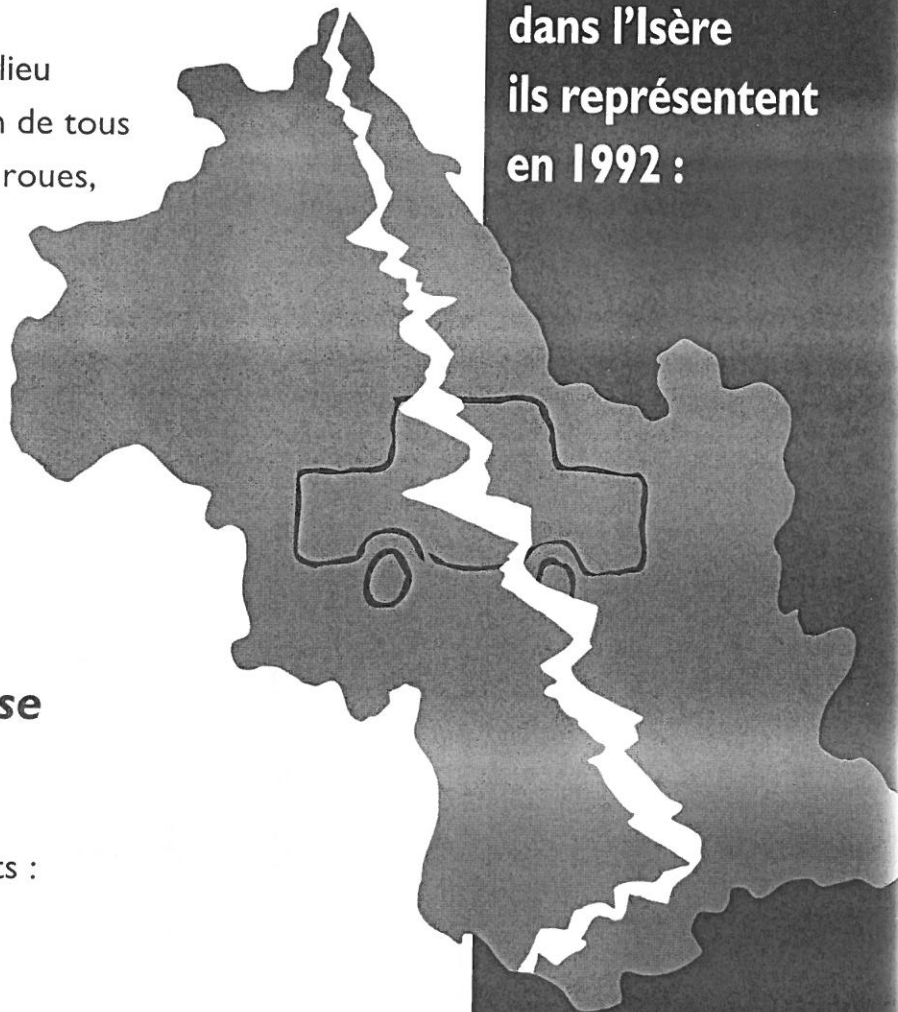
Chacun doit s'y sentir en sécurité il faut donc inciter les automobilistes notamment à pratiquer des vitesses compatibles avec la sécurité des autres usagers

L'abaissement de la vitesse en agglomération c'est :

- Une réduction du nombre d'accidents : la limitation de vitesse à 50Km/h en France a engendré dès 1991 une diminution de
 - 12,7% des accidents,
 - 10 % des tués,
 - 15 % des blessés graves.
- Une diminution de la gravité des accidents : "au delà de 60 Km/h, un choc est mortel ou laisse un handicap à vie", "au-delà de 30 Km/h, le squelette humain est vulnérable".
- Une harmonisation avec les pays voisins : 8 pays de la C.E.E sur 12 limitent à 50 Km/h leur vitesse en agglomération.
- Une même capacité d'écoulement du trafic : la vitesse "idéale" pour le passage de la quantité maximale de véhicules est de l'ordre de 45 Km/h

Le poids des accidents de la circulation en agglomération : dans l'Isère ils représentent en 1992 :

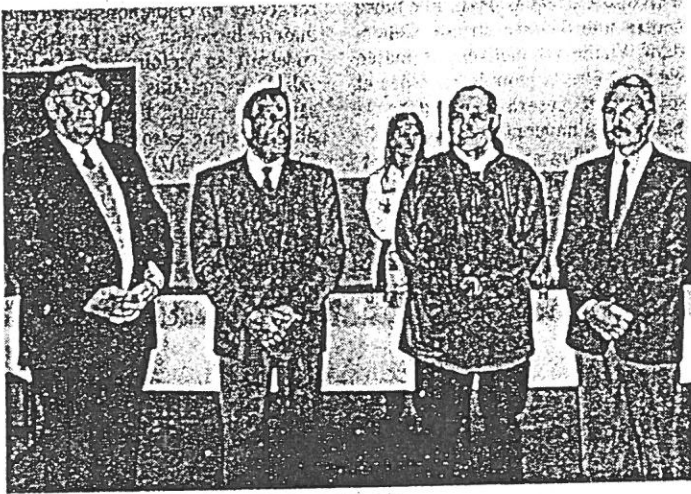
55% de l'ensemble des accidents
39 tués
271 blessés graves
934 blessés légers



LES GAGS DU
DAUPHINE LIBERE

MIRIBEL-LANCHATRE

Dimanche, seizième course de côte



Les responsables de Lanchâtre omnisport

Les aviez-vous reconnus ? Ce sont en réalité
Monseigneur l'Evêque, M. le Maire, M. L'Adjoint
du Gua



Les lauréats de l'épreuve scratch encore un gag !

COURSE DE COTE DE MIRIBEL-LANCHATRE

Victoire pour Reynouard

La 16^e course de caté a été un succès pour Lanchâtre omnisport et A.S.A.D. puisque plus de 1100 spectateurs payants se sont retrouvés sur les 1200 mètres de la 1^{re} épreuve régionale.

Succès aussi avec 90 participants qui dès le matin ont pu effectuer les derniers réglages sur les 2 montées des essais où Reynouard se montrait le plus rapide devant Palmer et Lazzarotto.

L'après-midi un temps frais régnait pour la 1^{re} montée officielle où malheureusement Palmer sortait de la route ainsi que celle plus spectaculaire de Perlini sur 205 GTI et Ligonnet lui sur Martini ne pouvait franchir la ligne d'arrivée avant en

une casse sur sa voiture.

Malheureusement pour les pilotes et les spectateurs la 2^e montée s'effectuerait sous la pluie et les temps s'en ressentent puisque les premiers mirent environ 30 à 40 secondes de plus sur ce parcours très sélectif. Beaucoup de monde sous le chapiteau à la remise des prix en présence de Ducher, Migaud, Depute.

Classement Scratch. 1. Jocelin Reynouard (Phega) 1'5"78 ; 2. J. Paul Lazzarotto (Martini MK19) 1'6"5 ; 3. J. Pierre Demarchi (Argo JM1) 1'8"38 ; 4. Denis Piq (Martini MK 24) 1'8"97 ; 5. Fernand Santarelli (Porsche 911) 1'9"10 ; 6. Antoine d'Aléo (Martini MK 42) 1'10"5 ; 7. Roger L'Hermet (Scora AMO)

1'11"16 ; 8. Laurent Guittoneau (Alpine A110) 1'13"50 ; 9. Alain Jean (Alpine A 110) 1'14"77 ; 10. Gilles Darmochod (Golf GTI 165) 1'14"83 ; 11. Pierre Burgarella (Rallye Z) 1'14"97 ; 12. Philippe Perrin (Alpine A 110) 1'14"97 ; 13. Séverine Dubuis (Reynard) 1'14"98 ; 14. Michel Bruyand (R.C.B.) 1'15"14 ; 15. Pascal Boillot (Sierra Cosworth) 1'15"71.

Classement féminin. 1. Severine Dubuis (Reynard) 1'14"98 ; 2. Jocelyne Mesnier (GRAC) 1'17"50 ; 3. Marielle Rigaldo (Clio Williams) 1'20"12.

Groupe E. Les 4 premiers du scratch.

Groupe F. 1. Santarelli ; 2. Lhermet

3. Guittoneau ; 4. Alain Jean.

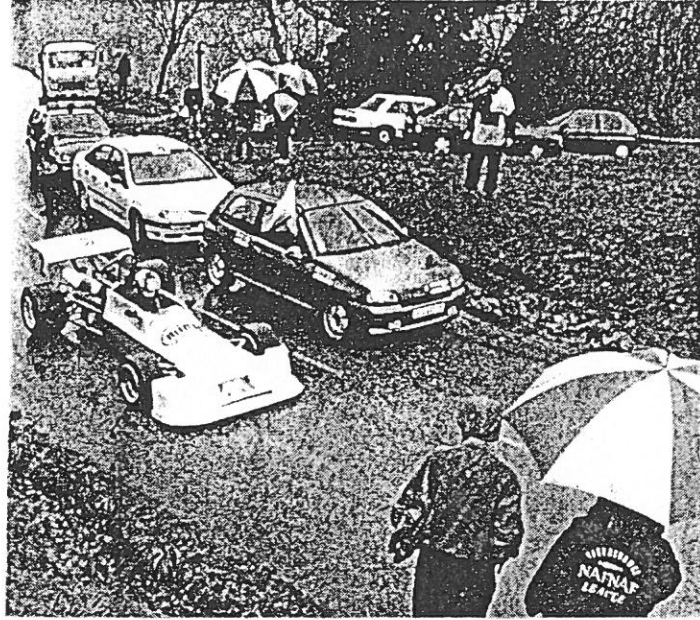
Groupe A. 1. Gilles Darmochod (Golf GTI IBS) 1'14"83 ; 2. Georges Dini (Ford Sierra) 1'18"48 ; 3. Patrick Invernizzi (R5 GT) 1'18"96 ; Michel Lopez (Sierra Cosworth) 1'19"33.

Groupe N. 1. Pascal Boillot (Sierra Cosworth) 1'15"71 ; 2. David Bonfanti (R5 GT turbo) 1'16"23 ; 3. Frédéric Urbanetti (R5 GT Turbo) 1'16"62 ; 4. Gilbert Picca (R5 GT turbo) 1'17"39.

Groupe G3. 1. Michel Bruyand (R.C.B.) 1'15"14 ; 2. Serge Dubuis (Siakit) 1'18"3 ; 3. J. Paul Lazzarotto (Argo) 1'20"12.

MIRIBEL-LANCHATRE

La course de côte a bien roulé pour le succès



La 16^e course de côte de l'association de Lanchatre omnisport a connu un grand succès cette année, avec plus de 1 100 spectateurs payants sur les 1 200 km du parcours, 90 pilotes et une organisation parfaite.

Malheureusement, la pluie vint sérieusement à la septième ronde effectuée et pour la remise des prix.

Une course vivante et sympathique où les speakers Yves Puissat de Lanchatre et Revol de ASAD eurent un mot gentil, pour chaque pilote.

La remise des prix eut lieu en présence d'un nombreux public et plus de 50 coupes ont récompensé les pilotes.

Ainsi, Joëlle Algoud la présidente peut être fière de son équipe d'organisation.



Le départ sous la pluie.
Joëlle remet la coupe de Lanchatre omnisport.
Didier Migaud remet la coupe à la 2^e féminine et le rassemblement final des participants



Construction d'une route entre Quibel-Lanchâtre et le Pont Vendant (1953)

②

Séance du 23 octobre 1953

Il a été mis en délibération par le Conseil Municipal de la Commune de Quibel-Lanchâtre le 23 octobre 1953, à quinze heures, de la Commune de Quibel-Lanchâtre par M. le Maire s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gabriel Maurice - Maire.

Présents M. Gallet, Gauthier G. Maurice, Charles Ferrer, Gauthier F., Jousset, Eugène

Objet

Formant la majorité des membres en service conformément à l'article 53 de la loi du 5 mai 1924 précitée à la nomination d'un secrétaire sans que le seul du Conseil M. Gauthier G. ayant obtenu la majorité du suffrage a été désigné pour remplir ces fonctions ainsi a été décidé par M. le Maire exposé au Conseil, duquel a été résolu par l'Administration des Ponts et Chaussées, que le chemin départemental N° 8 entre Quibel-Lanchâtre et le Pont Vendant ne peut être actuellement dégagé pour le rétablissement de la circulation et que comme il a été demandé, il est envisagé de construire une situation existant approximativement le D.V.O. n° 4 desservant le Verrier et de le dériver par une rampe de secours de restauration du D 8 en conservant le tracé actuel attendrait une telle prise que l'Administration considère qu'il est absolument impensable de l'envisager. Le service des Ponts et Chaussées considère que la solution

Construction
d'une route
entre
Quibel-Lanchâtre
et le
Pont Vendant

se réaliser un tracé comme il l'est mesuré serait satisfaisante. Le chemin a construit aura les caractéristiques d'un chemin départemental.

Le Conseil

après en avoir entendu l'exposé de M^r Maie et après en avoir délibéré

1^o Estime qu'il y aura lieu de se rallier à la proposition de l'Administration qui permettrait le rétablissement de la liaison entre la Commune de Muret. Indiv. et le Pont Mésiant, interrompue depuis 1952

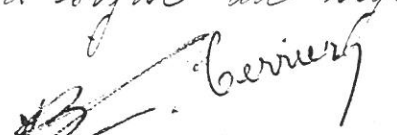
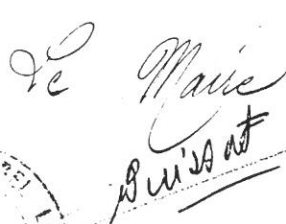
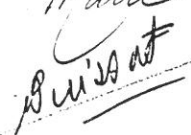
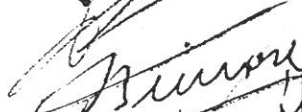
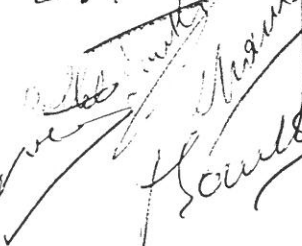
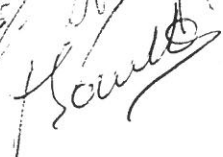

Cette interruption a porté un grand préjudice à la Commune et a amené ses critiques et ses réclamations nombreuses, d'ailleurs justifiées.

2^o Le Conseil demande qu'une décision interviene de toute urgence et que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux soient immédiatement réservés pour permettre d'entreprendre la construction aussi tôt que possible

3^o Eric M^r Pichet, se solliciter à l'urgence du Conseil Général, les crédits nécessaires à la réalisation des travaux et se faire valoir pour approuver la présente délibération

Ainsi fait et délibéré

Et ont signé au registre les membres présents

 Bernier
 Maie
 Guissot
 Girard
 Mouton
 Haut




ROUTE DEPARTEMENTALE
INAUGURÉE EN 1972

Les Miribel, une grande famille dauphinoise

Lors d'une précédente édition, nous avons retracé les origines de l'ancienne demeure dauphinoise, ainsi que la filiation de ses propriétaires, jusqu'au XVIII^e siècle.

Après avoir évoqué la longue lignée des Commiers, propriétaires du château de Vors de 1350 à 1521, dont la devise familiale était "Force de Commiers", on se retrouve quelques générations plus tard, avec Thérèse De La Morte Laval, dame de Vors, qui épouse en 1755 François De Chastellard. Leur fille Alexandrine se marie en 1790 avec Monsieur De Vallory. Un ancien document précise, "pendant le 18^e siècle le château fut insuffisamment entretenu par les La Morte Laval et par la Marquise De Chastellard qui n'émigra pas. Son gendre M. De Vallory ne changea pas grand chose, et s'occupa surtout de la terre".

Adrienne De Vallory, fille des précédents, épouse alors Artus De Miribel. Cette union qui eut lieu en 1818, marque une page de l'histoire de Vors. En effet, de son vrai nom, Artus Copin comte De Miribel, ce personnage fut le premier qui transmit son patronyme au domaine de Villard-Bonnot.

Les De Miribel, six siècles d'histoire

Artus De Miribel, nouveau propriétaire du château et des terres de Vors, apporte des améliorations à la demeure historique. Il supprime des fenêtres et les croisillons, ainsi que le cul de lampe. C'est à cette époque que l'on comble les fossés d'antan.

Les De Miribel, dont le nom serait originaire du petit village de Miribel-Lanchâtre, dans la vallée de la Grasse, apparaissent comme l'une des plus anciennes familles de la région. Dans les années 1842-1845, le conseil municipal de Grenoble, sous le mandat d'Artus Copin, comte De Miribel, alors maire de Grenoble, commande au sculpteur Sappey une fontaine dit du "Titan". L'œuvre, n'ayant jamais été installée à Gre-

noble, Monsieur le Comte la rachètera, pour l'installer dans la cour d'honneur du château de Vors (notre photo).

Homme de lettres, Ludovic, comte De Miribel, grand-père du comte Henry, héritier de Vors, fut élu en 1912, président de l'Académie Delphinale.

En 1880, Ludovic De Miribel restaure entièrement le château de Vors, et la dernière tour ronde est alors édifiée. La toiture refaite, surélevée et mansardée, s'agrément de nouveaux croisillons. La percée d'autres fenêtres donne l'aspect d'une bâtisse homogène, telle qu'on peut la voir de nos jours. L'importante rénovation réalisée au siècle dernier, due à l'architecte A. Berruyer, porte à quarante le nombre de pièces de ce château.

Scindée en plusieurs branches au fil des siècles, on retrouve des membres de cette illustre famille, au Chastellard, à Montbonnot (avec le général) et à Villard-Bonnot à partir de 1818. Conseiller à la cour, capitaine de la garde royale, général, sont autant de personnages qui, par leurs actions, ont contribué au renom des Miribel, et aux couleurs de leur pays. Elisabeth De Miribel, petite-fille du général, fut secrétaire du Général de Gaulle à Londres, c'est elle qui frappe l'appel du 18 juin.

Armoiries, souvenirs, et légendes

La mémoire du général De Miribel (1831-1893), chef d'Etat Major qui a participé à l'ensemble des guerres du second empire, est immortalisée par plusieurs lieux ; la rue De Miribel à Grenoble, le fort De Miribel dans le Sahara, les chalets De Miribel dans Belledonne, le château De Miribel à Montbonnot converti en mairie, ou l'avenue Général De Miribel à Villard-Bonnot.

G. C. ■



Le comte, Henry de Miribel, devant la porte d'entrée principale du château de Vors. On remarquera au dessus de la porte, les armes de la famille de Miribel



ASSOCIATION LOISIRS JEUNES

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

LOISIRS JEUNES, toujours dynamique, vous propose pour cet
ETE 94 :

- * le centre aéré : { du 18 au 22 JUILLET
 ----- { du 25 au 29 JUILLET

 { du 22 au 26 AOUT
 { du 29 AOUT au 2 SEPTEMBRE
- * un stage musique : du 25 au 29 JUILLET

- * Animation cinéma-vidéo-photographie

 du 22 au 26 AOUT

Dès aujourd'hui, notez le rendez-vous du 4 SEPTEMBRE 1994,
jour de la fête au VILLAGE et réservez-nous votre après-midi,
vous ne serez pas déçus.

Outre les traditionnels stands (pêche à la ligne, le jeu du
lapin, loto, pains et pâtisseries maison, etc...) nous vous
proposerons des promenades en calèche, et peut-être une
surprise. En attendant vos idées sont les bienvenus.

*Pour de plus amples renseignements, nos bénévoles, Any,
Céleste, Geneviève, Martine sont à votre dispositions.*

RAPPEL Pour pouvoir participer aux animations de LOISIRS
JEUNES, la carte d'adhésion à l'association est
obligatoire (50 F/enfant).

LANCHATRE ANIMATIONS
--*-*-*-*-*-*-*-*

CINEMA

PROCHAINEMENT SUR VOTRE ECRAN

- <> JEUDI 23 JUIN 20 H
 LES ARISTOCHATS
- <> JEUDI 14 JUILLET 20 H 30
 LA REINE MARGOT
- <> JEUDI 4 AOUT 20 H 30
 L'AFFAIRE PELICAN

<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

HORAIRES : MARDI 19 H 00 - 20 H 00
 VENDREDI.... 13 H 30 - 14 H 30
 SAMEDI..... 10 H 00 - 12 H 00

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

OUVERTURE UNIQUEMENT LE : MARDI DE 19 H à 20 H.

<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<!<

ECOLE PRIMAIRE DE MIRIBEL LANCHATRE
--*-*-*-*-*-*-*-*

La classe du village est la seule du canton à avoir eu le privilège de partir 10 jours en classe de mer au mois d'Avril.

De nombreux souvenirs ont été ramenés de ce séjour en Bretagne, car c'est avec un temps beaucoup plus agréable que celui de notre région que les enfants ont pu découvrir le milieu marin.

Les marais salants, la pêche au chalut, la criée, les chantiers navals de St Nazaire, l'Océarium du Croisic, le Parc Naturel de Brière, etc... autant de thèmes riches et intéressants qu'il reste à exploiter complètement.

LANCHATRE OMNISPORTS

--*-*-*-*-*-*-*-*

Nous tenons à remercier tous les gens du village ainsi que la Municipalité pour leur participation à l'organisation de la COURSE DE COTE. La réussite de cette manifestation fait que les nuisances (bruit, etc...) seront très vite oubliées.

Nous vous donnons donc rendez-vous pour la 17ème course de côte l'année prochaine à la même époque.

Nous préparons déjà la COURSE PEDESTRE qui aura lieu le
SAMEDI 3 SEPTEMBRE 1994

et comptons encore sur votre bénévolat.

{ Nous donnons aussi rendez-vous à tous les Lanchatrous }
{ VENDREDI 10 JUIN à 18 H 30 pour une merguez party }

Le L.O.S. , Loisirs Jeunes, proposent
à toutes les Associations du village une REUNION
pour une éventuelle FETE AU VILLAGE
INTER ASSOCIATION le SAMEDI 11 JUIN 94 à 20 H 30
SALLE POLYVALENTE

L E S A N C H A T R O U S

--*-*-*-*-*-*-*-*

Nous voici à la veille de notre Assemblée Générale 1994.
Que de chemins parcourus depuis 1990, date de la création du club.

La continuité des réunions du jeudi maintient le contact entre les participants et permet à ceux-ci de se perfectionner dans leurs jeux préférés : la belote pour la plupart, le scrabble pour quelques-uns ; les beaux jours peu nombreux ne permettent pas aux boulistes de pratiquer pleinement leur sport.

Le club a organisé deux "THE DANSANT" le 28 Novembre 93 et le 13 Mars 94. Cela nous a permis des contacts avec des personnes de VIF ainsi que d'avoir la présence de nos amis de Noyarey. L'expérience est très certainement à renouveler.

la manche finale du concours de belote NOYAREY/MIRIBEL aura lieu le 6 OCTOBRE 94 A LA SALLE POLYVALENTE.

Nous continuons, pour certain d'entre-nous à participer au voyage mensuel de Noyarey. La destination de celui du mois de Mai était AMPLEPUIS et le musée de la machine à coudre et du cycle.

Nous vous attendons les jeudis après-midi si vous voulez participer aux activités du club; une seule devise pour nous
CONVIVIALITE.

DIVERTIT'S ELEMENTS

~ PROVERBES ~

Juin

Le temps qu'il fait en juin le trois
Sera le temps de tout le mois.

Beau temps en juin,
Abondance de grain.

Eau de juin
Ruine le moulin.

Juin froid et pluvieux
Tout l'an sera grincheux.

Les jours de fête

le 8 S'il pleut pour la *Saint-Médard*
Il pleut quarante jours plus tard
A moins que *Saint-Barnabé*
Ne vienne l'arrêter.

le 11 A la *Saint-Barnabé*
Fauche ton pré.

A la *Saint-Barnabé*
Canards potelés.

le 16 Si le jour de *Saint-Fargeau*,
La lune se fait dans l'eau
Le reste du mois est beau.

le 19 Quand il pleut à la *Saint-Gervais*,
Il pleut, quarante jours après.

le 20 Pluie d'orage à la *Saint-Sylvère*
C'est beaucoup de vin dans le verre.

le 24 S'il pleut pour la *Saint-Jean*,
Guère de vin ni de pain.

Après la *Saint-Jean*, si le coucou chante,
L'année sera rude et méchante.

le 29 S'il pleut à la veille de *Saint-Pierre*
La vigne est réduite en tiers.

Le coin des grands

- Ma chérie, c'est un miracle, quand je vais aux toilettes, la lumière s'allume toute seule et quand je sors elle se referme-encore toute seule !
- Mon chérie, ce n'est pas un miracle, tu as encore fait pipi dans le frigo !

0.0.0.0.0.0.0

C'est un petit garçon qui dit à sa mère :

- je sais où je suis né. Dans un oeuf! ...
- Ah, bien ! Et qui te l'a dit ?
- La concierge. En me voyant tout à l'heure, elle a dit : "Tiens, voilà le fils de la poule du troisième."

0.0.0.0.0.0.0

1	2	3	4	◆	5	6	7	8	9	10	11
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Premier film
de Vanessa Paradis.

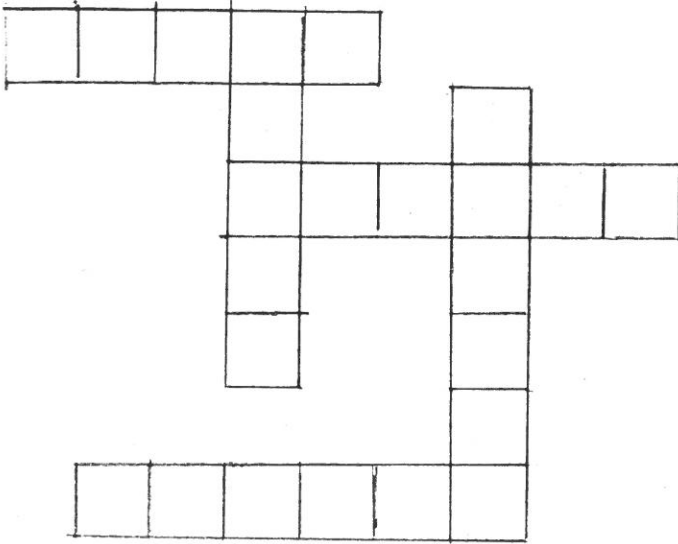
AVANTAGER	FIGURE	EMBOÛCHURE	LETTRES DE MAGISTRAT	PALMIPÈDE
POISSON DE LAC	CUPIDE	DE SABLE, DANS LE SAHARA	AVANT TAC	FARCES
			AVARE BIEN CONNU EDEN	
PETITE REINE				4
FRUITS DU PIN				VERS LATIN EXPÉRIMENTÉ
3			VOITURE	
LOUPES D'AUTANT PLUS LONG QU'IL EST FAUX			DONC PALPABLE	
			CYCLE	
9	6	SONNERA	COURS D'ARQUES SANS PIQUANTS	BOUT DE MAMELON
MANCHE, AU TENNIS		UTE		8
HOLÀ !		OVALE		
10	HÉROS GREC		IL TOURNE EN GALOCHE	AU LARGE DE LA ROCHELLE
	DÉBROUSSAILLÉ			VERNE
TERRASSAIS				
MENTION				
	DEMI-VOIE			CLEF DE MUSICIEN
	INCROYABLE			ROUÉS
5			TRAVAILLER, MAIS DUREMENT GLISSE	
BAISER				EN VUE
CONTE				ANNONCE LA SUITE
			DEVANT LA SPÉCIALITÉ	BAS DE LETTRE SAINT DE NORMANDIE
			ARÊTE	
DE POITRINE, PARFOS		PERÇAI		
TRAQUE-NARDS		DODUS		
			PLACE DU COCHONNET	2

Maxi-fléchés

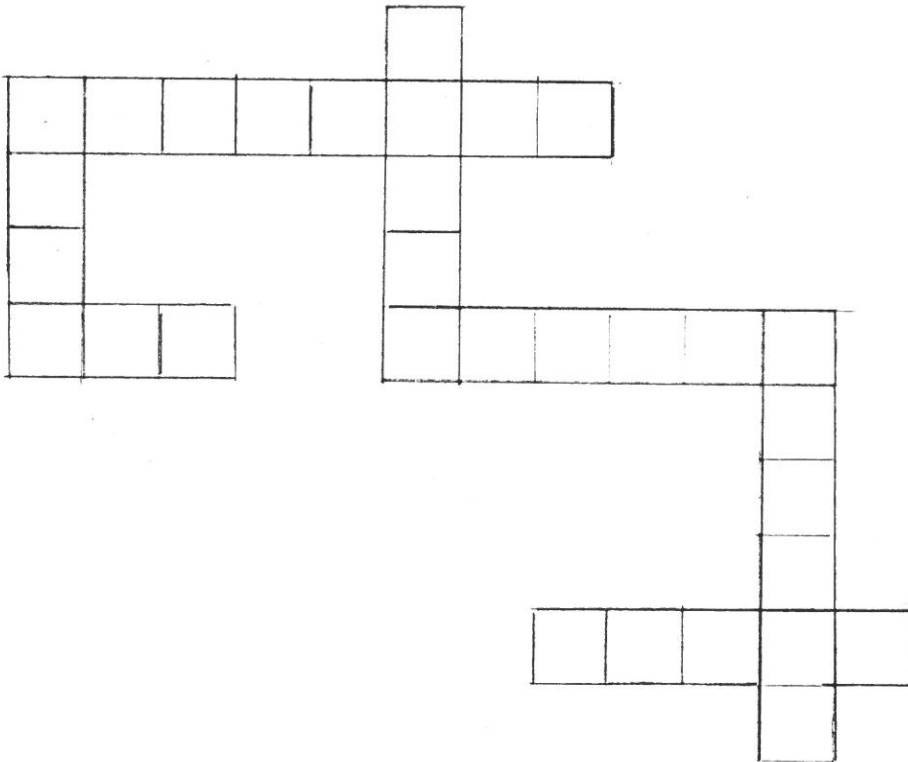
18

Le coin des enfants

37



un procès
excès
d'excès
abscess
cypriès



Élèves
vacances
été
école
dormir
pluie
vive

DEVINETTES

Noir où blanc, grand où petit,
Toujours fidèle à ses amis,
Quand il remue la queue
Il dit qu'il est heureux. (chien)

Blanc et neige sur l'étang
Cet oiseau ne chante pas.
Il admire en glissant
son reflet délicat. (cygne)

DIVERS

Archives : vos papiers s'il vous plaît !

Dans une société de plus en plus papiro, nous sommes tous peu à peu submergés par une masse de documents en tous genres : factures, bulletins de salaire, quittances de loyer, relevés bancaires...

Difficile de faire un tri et de décider quels papiers jeter au panier et quels documents conserver précieusement. Pour vous aider, nous avons établi un récapitulatif. En général, on prend en compte le délai de prescription, c'est-à-dire la durée après laquelle toute réclamation au sujet d'un document est devenue impossible : par exemple, pour une facture, lorsque le délai de réclamation est dépassé ; pour une déclaration de revenus, lorsque le délai de contrôle par l'administration fiscale est épuisé.



LE CALENDRIER DE VOS PAPIERS

TITRE D'EXEMPLES, SONT À CONSERVER...

1 mois :

Les notes de restaurant, les notes d'hôtel, les notes d'honoraires des professeurs pour les leçons particulières données au mois.

1 an :

Les factures de téléphone, les notes honoraires et de frais d'huissiers, les justificatifs de paiement du pensionnat des enfants.

2 ans :

Les quittances d'eau, les primes d'assurances (sauf assurance-vie), les notes de frais et d'honoraires des médecins, des chirurgiens et dentistes, des avocats, les factures des commerçants et autres fournisseurs délivrées à des non-commerçants.

3 ans :

Tous les documents relatifs aux impôts (3 ans + l'année de l'imposition en cours), les justificatifs du paiement des cotisations de sécurité sociale, des cotisations retraite pour les artisans et commerçants (les cotisations de retraite des salariés cadres ou non cadres suivent les règles de prescrip-

tion du droit commun : 10 ans si l'employeur est commerçant, 30 ans s'il ne l'est pas), la quittance de la redevance télévision.

5 ans :

Les factures EDF/GDF, les quittances des loyers et charges locatives, les notes d'honoraires des notaires, les justificatifs du paiement des salaires (notamment pour les employés de maison), des rentes viagères, des pensions alimentaires, des cotisations aux ASSÉDIC, des intérêts d'emprunts, les avis d'échéance et justificatifs de paiement pour les contrats d'assurance-vie, les relevés de charges immobilières.

10 ans :

Les relevés de charges de copropriété.

30 ans :

Les pièces de banque, les factures des entrepreneurs du bâtiment lors d'une construction, les reconnaissances de dettes, les justificatifs de droits à pensions alimentaires, de rente viagère...

TOUTE SA VIE :

Les bulletins de salaire et certificats de travail, les actes de propriété, le contrat de mariage, le livret de famille et jugement de divorce, les titres de pensions civiles et militaires...

LES EXCEPTIONS A LA REGLE

Il existe des cas où il est préférable de conserver des justificatifs plus longtemps qu'il est indiqué ci-dessus.

Ainsi, si vous êtes victime d'un cambriolage et qu'un meuble, un objet d'art ou un bijou vous est dérobé, l'assureur vous demandera une preuve de la valeur du bien disparu pour procéder à l'indemnisation (voir articles pages 1 et 2). Pas de problème si vous avez conservé la facture...

Autre exemple, si une personne à qui vous avez prêté de l'argent décède, vous aurez besoin de présenter un relevé de banque ou toute autre pièce justifiant le remboursement de la somme en question. Donc, avant de jeter, prudence...

